

# Les Cahiers du Fil Rouge



## N°2 L'emploi des jeunes à Bruxelles

*Une édition du*

*Collectif Formation Société - CFS asbl*

*26 rue de la Victoire - 1060 Bruxelles*

*tél. 02 543 03 00 - [cfs@cfsasbl.be](mailto:cfs@cfsasbl.be)*

*[www.cfsasbl.be](http://www.cfsasbl.be)*



Ces dix dernières années, les travailleurs socioculturels du tissu associatif bruxellois interviennent de plus en plus dans des quartiers dits “fragiles” ou “difficiles” de la capitale, avec des publics souvent confrontés à des problématiques lourdes: pauvreté, problèmes de santé, échec scolaire, révolte chez les jeunes, dont la cause se trouve principalement dans le non emploi des familles et l’absence de pistes porteuses d’espoir.

Pourtant, si nous regardons les chiffres globaux pour la Belgique, la situation économique s’améliore et une région comme la Flandre ne connaît pas les mêmes taux de chômage que Bruxelles et la Wallonie. Pourquoi? A en croire certains médias et certains hommes politiques, il y aurait d’un côté les ‘bons chômeurs flamands’ qui veulent trouver du travail, et de l’autre les “jeunes Bruxellois fainéants” qui sont bien contents de rester au chômage...

Nous vous proposons de lire ci-après le compte-rendu d’une conférence donnée par Alain Leduc<sup>1</sup> au CFS asbl en juin 2005, dans le cadre des activités de “sensibilisation des intervenants sociaux”.

Ce jour-là, dans la salle, il y avait des travailleurs du secteur socioculturel: assistants sociaux, accueillants, formateurs, agents de guidance, mais aussi des stagiaires sans emploi suivant une formation ISP<sup>2</sup> en vue de trouver ou de retrouver du travail. Un mélange qui donna lieu à un débat d’idées particulièrement riche.

Dans cet exposé, Alain Leduc nous propose de mieux comprendre la spécificité et les causes structurelles du chômage bruxellois, une spécificité qui ne peut se contenter de “solutions générales au pays ou de plans importés” et de jugements culpabilisateurs pour les jeunes Bruxellois.

En effet, il nous démontre que les politiques fédérales menées jusqu’à présent ont largement ciblé la Flandre (population majoritaire), au détriment de Bruxelles qui, au contraire, voit son contingent de jeunes chômeurs croître.

A travers la question du chômage bruxellois, Alain Leduc nous engage également à mieux comprendre notre région, voire à mieux la considérer. Et puis surtout, il nous propose des pistes concrètes basées sur une analyse pragmatique de la situation bruxelloise.

Bonne lecture.

**MA**

---

<sup>1</sup> *Parlementaire bruxellois et Président de la Commission des Affaires économiques chargée de la politique économique, de la politique de l’emploi et de la recherche scientifique.*

<sup>2</sup> *ISP = Insertion Socioprofessionnelle*

# L'emploi des jeunes dans les "quartiers": analyse du chômage et perspectives d'em



**Exposé d'Alain Leduc, Echevin de l'Emploi à Saint-Gilles et Député régional, réalisé dans le cadre des activités de "Sensibilisation des intervenants sociaux" à Saint-Gilles (CFS asbl, 28 juin 2005)**

## CONTEXTUALISATION

Au début des années '70, on parle très peu de "politique d'emploi". On estime alors que l'emploi varie en fonction du marché économique. Celui-ci se caractérisant par une alternance de périodes prospères et de moments de légère dépression accompagnés d'un faible chômage, ces variations étaient considérées comme "normales" et "conjoncturelles".

Mais à la fin des années '70, le chômage devient structurel et l'on constate qu'il n'y aura plus d'emploi pour tout le monde.

Dès lors, différentes mesures publiques de mise à l'emploi ont été prises afin de réguler l'offre et la demande d'emploi: les CMT (chômeurs mis au travail), puis le CST (cadre spécial temporaire) et ensuite le TCT (troisième circuit de travail). Toutes ces mesures seront finalement remplacées par les ACS (agents contractuels subventionnés).

On voit alors se développer une série d'asbl dont l'objectif est d'apporter une qualification professionnelle à des personnes sans emploi. Elles sont fédérées par DEFIS, asbl constituée, à Bruxelles, de représentants des 2 universités (ULB-UCL), des 2 syndicats (FGTB-CSC) et d'une quinzaine d'associations ("groupes" de base) chargées dans leurs domaines respectifs de lutter contre l'exclusion sociale.

En 1981, le 1<sup>er</sup> ministre de François Mitterrand, Pierre Mauroy, charge Bertrand Schwartz de faire une étude sur la problématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Celle-ci propose notamment la création de "Missions Locales" dans les quartiers les plus durement confrontés au problème du chômage des jeunes. C'est sur ce modèle qu'a été créée la Mission Locale de Saint-Gilles, en l'adaptant aux réalités saint-gilloises.

En 1986, la Commune de Saint-Gilles, le CPAS et l'asbl FIJ, mettent en place une Concertation locale, c'est-à-dire un lieu regroupant différents acteurs professionnels du secteur de l'enseignement, du loisir, de l'emploi et de la formation, du logement,... afin de mettre en place une politique locale en faveur des jeunes sans emploi. J'ai été chargé par Charles Picqué de coordonner cette concertation pendant 1 an et demi. Une vingtaine de propositions en ont émergé. Pour les mettre en œuvre, nous avons monté, dès 1987, la Mission Locale de Saint-Gilles qui était la première en Région bruxelloise.

Nous avons alors négocié avec des entreprises (Schindler, Hôtel Conrad,...) pour lancer les premières formations tout en répondant à leurs besoins en main-d'œuvre. Cela a permis de mettre à l'emploi près de 80 demandeurs d'emploi peu qualifiés, principalement jeunes et saint-gillois.

C'était un premier résultat très encourageant. En 1989, je suis élu conseiller régional et Charles Picqué devient ministre de l'emploi. Nous nous lançons alors dans la généralisation, à toutes les communes en difficulté de la Région bruxelloise, des politiques d'emploi et de formation initiées à Saint-Gilles. D'où la création de 9 Missions Locales et la reconnaissance et le subventionnement d'environ 120 opérateurs de formation et d'emploi en Région bruxelloise dont une quinzaine sur Saint-Gilles et Forest. En quelques années, les capacités de formation des demandeurs d'emploi ont triplé, voire quadruplé!

Néanmoins, notre réflexion aujourd'hui nous amène à revenir sur cette date importante: 1989, création de la Région bruxelloise. Il s'agit d'un retour autocritique: nous étions naïfs à l'époque, et peut-être le sommes-nous restés aujourd'hui.

Notre Région a vu le jour après 18 années de “mise au frigo”. Cette période correspond à celle où le chômage devient structurel. Pendant ce temps, les deux autres Régions créent leurs outils propres d’analyse du chômage et de l’emploi. Bruxelles, quant à elle, reste sur cette image de capitale riche, une ville d’usage sous tutelle fédérale qui fait donc confiance au fédéral pour organiser la solidarité.

Mais devenue Région, Bruxelles prend soudainement conscience de ses problématiques propres: l’immigration, la faible qualification, l’émergence des jeunes issus de l’immigration, la situation de crise de son enseignement. C’est à ce moment que nous nous attelons à une politique audacieuse d’ISP afin de donner une chance à nos chômeurs jeunes et peu qualifiés, de trouver un emploi... Sans ces mesures, qui ont donné de bons résultats, la situation serait, évidemment, bien plus catastrophique actuellement. Mais nous ne sommes pas parvenus à enrayer le chômage qui a continué sa progression pour atteindre les 22% en 2004.

Bruxelles a connu au cours de ces années de “mise au frigo”, période durant laquelle personne ne s’est soucié du sort de ses habitants, un renversement de situation. En effet, depuis 1994, le taux de chômage bruxellois dépasse celui de la Wallonie. Le revenu moyen par habitant est également le plus faible alors que jusqu’en 1975, il était le plus élevé. Pourtant, l’emploi a connu une forte croissance durant ces années (on est passé entre 1995 et 2001 de 560 000 à 610 000 emplois). Il y a là un véritable paradoxe: Bruxelles a connu une croissance du nombre d’emplois parallèlement à une croissance du nombre de chômeurs.

Notre Région est montrée du doigt par la Région flamande qui accuse nos chômeurs d’être de mauvaise volonté et nos services publics d’être inefficaces. Lorsque l’on compare notre taux de chômage (22%) à celui de la Flandre (8%), on serait effectivement tenté de croire que les dirigeants bruxellois sont incompetents et les chômeurs des fainéants qu’il faut remettre sur le droit chemin par des mesures d’ “accompagnement”. L’objet de cet exposé sera de montrer qu’il existe d’autres causes, des causes structurelles, qui expliquent le

## 22 % de chômage à Bruxelles: Tous des profiteurs ?



*Le ministre Rick Daems pose devant sa “modeste” villa, en dénonçant les chômeurs et le “profitariat social”. Il suggère de leur faire faire des travaux communautaires, c’est-à-dire des travaux non rémunérés ne donnant pas accès à un emploi.*

chômage à Bruxelles. Le discours culpabilisant de la Flandre doit être revu à la lumière de ces explications. Nous démontrerons également que toutes les politiques fédérales de l’emploi (activation des allocations de chômage, activation du comportement des chômeurs) ont largement bénéficié à la Flandre mais n’ont donné aucun résultat pour Bruxelles si ce n’est d’avoir accru la pression sur ses chômeurs.

>>

## 1) LA DÉMOGRAPHIE

La cause la plus importante à mes yeux est celle de la spécificité démographique de Bruxelles. Elle permet d'expliquer, pratiquement à elle seule, l'accroissement vertigineux du chômage bruxellois. Les médias ne cessent de nous parler de la problématique du vieillissement.

De quoi s'agit-il exactement? Il s'agit de toutes ces cohortes du baby-boom nées après la seconde guerre et qui sont pour l'instant en train d'atteindre l'âge de la pension. Toutes ces personnes vont massivement quitter le marché de l'emploi diminuant ainsi le taux d'activité de la population.

Le vieillissement pose le problème du financement des pensions et de la pénurie de main-d'œuvre. Mais ce que les médias ne nous disent pas, ce qui ne se trouve même pas dans les analyses fédérales parce que la situation est toujours abordée pour l'ensemble du pays, c'est que la situation en Région bruxelloise est totalement inverse. En effet, le vieillissement touche la Flandre et dans une moindre mesure, la Wallonie, mais à Bruxelles, la population rajeunit. Les chiffres de l'INS confirment cette tendance.

Évolution de la population entre les trois régions par classe d'âge, 1997-2003

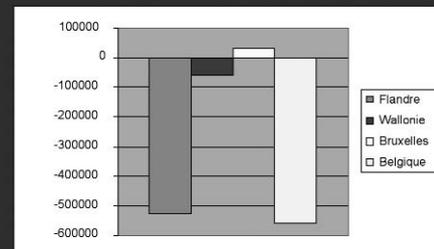
	1997			2003			Évolution 1997-2003		
	RBC	RF	RW	RBC	RF	RW	RBC	RF	RW
<20	220 549	1 389 604	824 453	234 000	1 345 685	827 683	6,1	-3,2	0,4
20-30	145 990	705 122	440 877	151 004	734 730	414 037	4,0	6,4	7,0
30-40	151 264	947 002	505 318	164 968	893 066	484 342	9,1	-5,7	-4,2
40-50	125 414	836 594	484 652	133 190	914 994	500 124	6,2	9,4	3,2
50-60	98 199	675 112	343 015	110 046	766 452	438 513	12,1	13,5	24,9
> 60	209 181	1 265 390	714 490	198 033	1 340 626	713 541	-5,3	5,9	-0,1
<b>Total</b>	<b>950 597</b>	<b>5 898 824</b>	<b>3 320 805</b>	<b>992 041</b>	<b>5 995 553</b>	<b>3 368 250</b>	<b>4,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>
<b>Tot 20-50</b>	<b>422 668</b>	<b>2 568 718</b>	<b>1 438 847</b>	<b>449 962</b>	<b>2 542 790</b>	<b>1 398 513</b>	<b>6,5</b>	<b>-1,0</b>	<b>-2,8</b>

Source : « Évolution du marché du travail bruxellois : entre dynamisme et dualité », Observatoire bruxellois de l'emploi et de la qualification, ORBEM, 2003, tableau 30 page 42

*Les projections de l'INS 2010 – 2050 confirment cette tendance: en Flandre les 15-64, c'est-à-dire la population en âge de travailler diminuera de 530 000 unités alors qu'elle augmentera de 30 000 à Bruxelles. Cette diminution radicale du nombre de chômeurs inquiète la Flandre qui craint de ne plus pouvoir bénéficier de la*

*Sécurité sociale (soins de santé, pensions,...). D'où les conférences "nationales" sur le vieillissement, le recours à des pensions complémentaires et à des assurances soins de santé privés. On parle même de faire appel à de nouveaux flux migratoires, ... Or la loyauté fédérale impliquerait de mobiliser les chômeurs bruxellois plutôt que de faire appel à l'immigration!*

Évolution des 15-64 ans entre les trois régions, 2010-2050



Source : Conseil supérieur pour l'emploi, Rapport 2004, p 73

*Si on examine les catégories d'âge de la population entre 1997 et 2003, on constate qu'en Région bruxelloise, les catégories de moins de 20 ans augmentent (de 220500 à 234000), alors qu'elles diminuent en Région flamande (passant d'1 million 389000 à 1 million 345000). Ce sont évidemment ces tranches-là qui seront entrantes dans la population active, puis sur le marché de l'emploi. De la même manière, la Flandre a une importante population très âgée, "sortante" du marché de l'emploi, à l'inverse de Bruxelles où la situation est stable. La population active se réduit donc "par les deux bouts" en Flandre tandis qu'elle augmente à Bruxelles.*

Ce rajeunissement de la population bruxelloise entraîne une brusque augmentation de sa population active contrairement aux deux autres Régions où celle-ci ralentit. Cela nous permet de comprendre, en partie, l'inquiétante augmentation du nombre de chômeurs qui frappe notre Région. En effet, si la population jeune en âge de travailler (les 15-25 ans) était restée au même niveau que celui de 1996, Bruxelles compterait, en 2004, 7689 personnes en moins sur son marché de l'emploi.

# L'emploi des jeunes dans les "quartiers": analyse du chômage et perspectives d'emploi

La Flandre, quant à elle, en aurait 87000 en plus. Le taux de chômage des jeunes serait alors redescendu à 10% pour Bruxelles, tandis qu'il serait de 16% en Flandre et de 22% en Wallonie... La question des spécificités démographiques de Bruxelles explique presque à elle seule le chômage à Bruxelles: s'il n'y avait pas cette explosion de jeunes à Bruxelles, il y aurait une régression du chômage et il serait, dans les catégories de jeunes, moins élevé qu'en Flandre ...

Mais cette spécificité bruxelloise est totalement ignorée des études démographiques qui ne connaissent que les situations flamande et wallonne et elle est niée par le fédéral qui ne se préoccupe que du vieillissement de la population. Or la Constitution stipule que les Régions qui constituent l'Etat fédéral doivent être loyales entre elles. Cela implique de s'entraider et de maintenir un certain nombre de structures de solidarité. Si nous étions vraiment dans cette logique de loyauté fédérale, les jeunes Bruxellois seraient vus comme un potentiel extraordinaire pour le pays parce que, mis au travail, ils cotiseraient à la sécurité sociale et assureraient le paiement des pensions des flamands qui sortiraient du marché de l'emploi. Malheureusement nous ne sommes absolument plus dans cette logique-là et nous pouvons nous demander si l'on peut encore parler de la Belgique comme d'un pays.

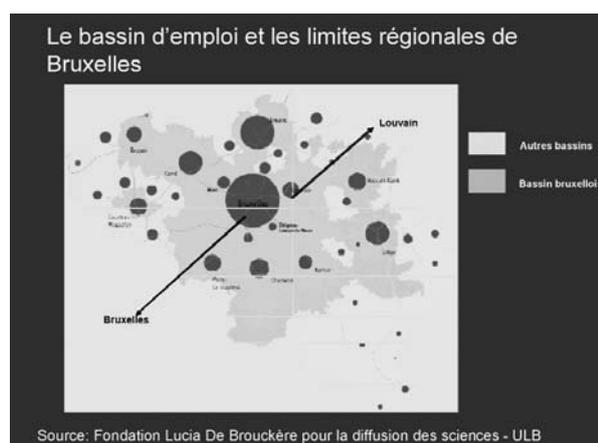
En effet, une nation se caractérise par une unité de population ce qui n'est plus notre cas. J'ai récemment interpellé Johan Vande Lanotte à ce sujet en lui demandant s'il pouvait, en tant que Vice-premier Ministre, parler de ces jeunes Bruxellois en tant que réserve de main-d'œuvre pour notre pays qui meurt et qui vieillit, plutôt que comme de chômeurs bruxellois. Les jeunes de Bruxelles sont donc, sur le plan démographique, un potentiel à condition, bien évidemment que l'on s'empare de cette problématique, c'est-à-dire qu'on les forme et que l'on trouve des solutions pour les faire travailler en Flandre.

Il est important de souligner cette question démographique parce que cela permet aux travailleurs sociaux de Bruxelles de comprendre la situation qu'ils sont en train de vivre c'est-à-dire leur impuis-

sance face à ces jeunes chômeurs qui arrivent en masse dans les missions locales, les CPAS, les ALE. Nous vivons dans des quartiers où, quelle que soit la qualité des travailleurs sociaux de 1ère ligne, nous étrançons sous la masse de ces chômeurs.

## 2) LES LIMITES DE LA RÉGION BRUXELLOISE

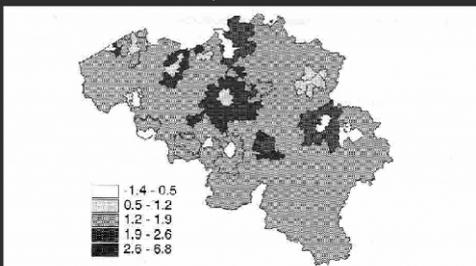
Le deuxième problème bruxellois est celui des limites institutionnelles de la Région. Bruxelles est limitée à une petite zone qui recouvre les 19 communes. Mais la zone économique de la RBC, son bassin d'emploi, couvre près d'un tiers du pays.



*Le bassin d'emploi est une zone où les transactions à l'intérieur de cette zone, les échanges économiques et échanges sociaux, sont plus importants qu'avec les villes extérieures. Par exemple, toute la périphérie de Louvain fait encore partie du bassin bruxellois parce que les échanges économiques sont plus importants avec Bruxelles qu'avec Louvain.*

Tous les grands zonings aujourd'hui s'implantent en périphérie des grandes villes parce que les terrains sont plus nombreux et moins coûteux. C'est pourquoi, les périphéries des grandes villes sont toujours plus prospères que leur centre urbain: la croissance de l'emploi y est plus forte et le taux de chômage moins élevé. C'est le cas de toutes les grandes villes. Par exemple Anvers présente un taux de chômage de 19.5% dans son centre urbain qui tombe à 9% si l'on prend en compte sa périphérie. A Gand on passe de 11.5% à 8%, à Charleroi de 24% à 20%.

Taux de croissance annuel moyen (en %) de l'emploi salarié dans les centres et les périphéries des zones urbaines, 1995 - 2000



Source: Vandermorten, C.; Marissal, P.; Van Hamme, G., « L'évolution de l'emploi dans les zones urbaines belges », in *Rapport d'évaluation de la Politique fédérale des Grandes Villes 2000-2002*, Juillet 2002, p. 138.

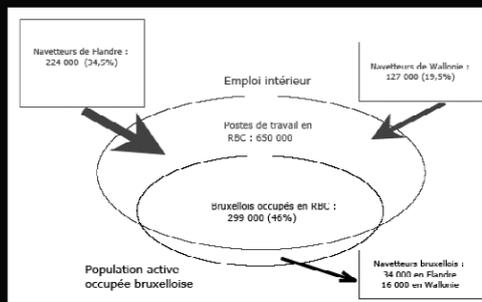
Malheureusement, Bruxelles est "coupée" de son bassin économique puisqu'elle se limite institutionnellement aux 19 communes. Elle ne profite donc pas des richesses de sa périphérie puisqu'elle ne gère que le centre urbain où l'accroissement de l'emploi est faible. C'est pourquoi, lorsque de nouvelles implantations se créent dans le bassin bruxellois, il y a un enjeu capital à ce qu'elles s'installent à l'intérieur d'une des 19 communes et non pas en périphérie. Tout le débat sur Ikea par exemple était de savoir si le magasin s'implanterait dans les limites de la Région bruxelloise ou bien 100 m plus loin, en Flandre.

### 3) LES NAVETTEURS

Ce problème des limites bruxelloises est lié à la problématique des navetteurs. En Région bruxelloise il y a énormément d'emplois, 650 000, dont 46% sont occupés par des Bruxellois, 34% par des Flamands et 19% par des Wallons. Cette situation est bien entendu, tout à fait normale: Bruxelles est une capitale et abrite une série d'institutions fédérales. Les Bruxellois seraient bien incapables d'occuper à eux seuls ces 650 000 emplois: ils ne sont pas assez nombreux sur le marché du travail.

*Pour donner un exemple (cf. colonne suivante) de l'ampleur du phénomène des navetteurs: Volkswagen-Forest compte 10% d'employés habitant en Région bruxelloise. Le reste habite dans le Payottenland et est déplacé par autocar le matin et le soir. La Payottenland est la zone la plus riche de la périphérie bruxelloise.*

Les navetteurs à Bruxelles en 2003



Source: « Évolution du marché du travail bruxellois : entre dynamisme et dualité », Observatoire bruxellois de l'emploi et de la qualification, ORBEM, 2003, figure 1 page 5

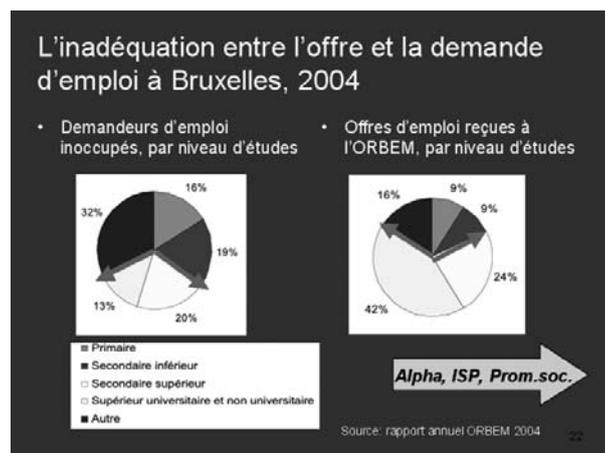
Mais les navetteurs flamands et wallons payent leurs impôts en Flandre et en Wallonie et non à Bruxelles. La STIB par exemple, un des postes budgétaires les plus importants de la Région, est utilisée au moins autant par les navetteurs que par les Bruxellois. Or seule Bruxelles finance la STIB. Il y a des accords de coopération (BELIRIS) qui corrigent légèrement le problème mais qui sont insuffisants. Bruxelles doit donc assumer toute une série de frais qui sont liés à sa fonction de capitale et qui sont très peu pris en charge par le fédéral. Bruxelles paye beaucoup pour que cette ville fonctionne et les Wallons et les Flamands ne participent pas à ces frais. Encore une fois, ce que je critique n'est pas la présence de Wallons et de Flamands à Bruxelles mais la mauvaise répartition des richesses qui se retrouvent là où les gens en ont le plus.

### 4) LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Si vous êtes si nombreux à travailler dans le domaine de la qualification des chômeurs c'est parce qu'il y a, à Bruxelles, beaucoup de chômeurs à former. Ceci est confirmé par des chiffres de l'ORBEM: seul un tiers des demandeurs d'emploi sont diplômés du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur (universitaire ou non) alors que deux tiers des offres d'emploi reçues à l'ORBEM concernent des diplômés du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Il y a donc une forte inadéquation entre l'offre et la demande en terme de qualification. A côté de cela, Bruxelles est une ville comportant de nombreuses institutions

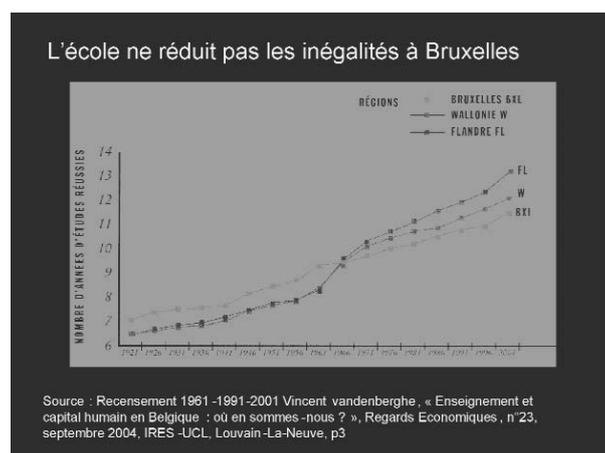
# L'emploi des jeunes dans les "quartiers": analyse du chômage et perspectives d'emploi

qui demandent des travailleurs d'un niveau de qualification élevé. Parmi les travailleurs bruxellois, on compte donc beaucoup d'universitaires et peu d'emplois faiblement qualifiés.



## 5) L'ÉCOLE

Le problème de la qualification professionnelle se greffe sur une autre problématique en amont: depuis les années 70, l'école bruxelloise est la moins performante des trois Régions du pays.



*Légende: Le nombre moyen d'études réussies dans les années 20 était de 7 années réussies à Bruxelles (c'est-à-dire une année après le niveau primaire) soit une année de plus qu'en Flandre et en Wallonie. Mais il y a eu un basculement en faveur de la Flandre. Actuellement, on réussit en moyenne 11 années d'études à Bruxelles (c'est-à-dire que l'on réussit une année avant le secondaire supérieur). En Flandre par contre, on a déjà terminé une*

*candidature. En outre, il faut souligner que ces 11 années représentent une moyenne. En effet, Bruxelles est une ville d'universitaires qui tirent cette moyenne vers le haut. Ceci signifie qu'une grande partie de la population, si l'on ne tient plus compte des universitaires, réussissent environ 4 à 5 années d'études en moins que les Flamands.*

Il faut tirer le constat de ces chiffres: l'école ne parvient plus à réduire les inégalités et ne joue plus son rôle d'ascenseur social. En effet, on constate un très fort déterminisme et une très forte ségrégation entre les différentes filières de l'enseignement: les enfants d'avocats deviennent avocats et les enfants de médecin deviennent médecin. Il y a dans ces facultés pas loin de 80% d' "hérédité".

## 6) LES DROITS DE TIRAGE

Quelle est la différence entre un chômeur et un travailleur? Le travailleur touche un net et cotise à l'ONSS. Il paye des impôts et sur base de cela a droit à un certain nombre de services comme le droit de se faire soigner dans un hôpital, d'envoyer son enfant à l'école ou d'emprunter les autoroutes. En outre, il possède un certain niveau de consommation. Le chômeur, quant à lui, reçoit une indemnité payée par l'ONSS, il ne paye pas d'impôts ni de cotisations ONSS et a aussi droit aux mêmes services que celui qui paye des impôts. Et il possède un pouvoir d'achat plus faible que celui du travailleur. De ce point de vue, ce que coûte un emploi est le net compensé par les cotisations sociales et les impôts. Un chômeur coûte une indemnité qui n'est compensée par aucune cotisation ni aucun impôt. Le coût d'un chômeur est donc plus élevé que le celui d'un travailleur. De ce point de vue, il serait plus intéressant pour l'Etat de créer des emplois pour transformer ces chômeurs en travailleurs.

**Le coût « social » d'un chômeur**

Travailleur:	Chômeur:
• Net	• Indemnité
• ONSS	• Pas de cotisation ONSS
• Impôts	• Pas d'impôts
• = services	• = services
• = consommation	• = faible pouvoir d'achat

C'est dans ce cadre que le pouvoir fédéral a créé un droit de tirage pour les Régions. Avant la création des trois Régions, la problématique de l'emploi était nationale. Le Fédéral a délégué l'emploi aux Régions en 1989. Il s'est alors engagé, chaque fois qu'une Région mettait un chômeur à l'emploi, à lui verser le coût des allocations d'un chômeur.

Ce droit de tirage devrait être, en principe automatique, (à chaque fois qu'une Région met un chômeur au travail, elle reçoit un droit de tirage) mais le fédéral a fermé l'enveloppe budgétaire et l'a répartie entre les trois Régions selon une clé qui correspond à la répartition des chômeurs complets indemnisés entre les trois Régions.

Bruxelles comptait, en 1989, 8% des chômeurs du royaume, c'est pourquoi elle bénéficie de 8% des droits de tirage. Ce mécanisme a permis à notre Région de créer 6800 emplois que l'on appelle les postes ACS. Mais le taux de chômage ayant augmenté, la clé de répartition aurait dû être revue en faveur de Bruxelles ce qui n'a jamais eu lieu.

Si cela avait été le cas, nous aurions droit à 13 000 postes ACS. Il y a un donc un déficit entre ce à quoi nous avons droit effectivement et ce à quoi nous devrions avoir droit si les droits de tirage avaient été adaptés à la situation actuelle.

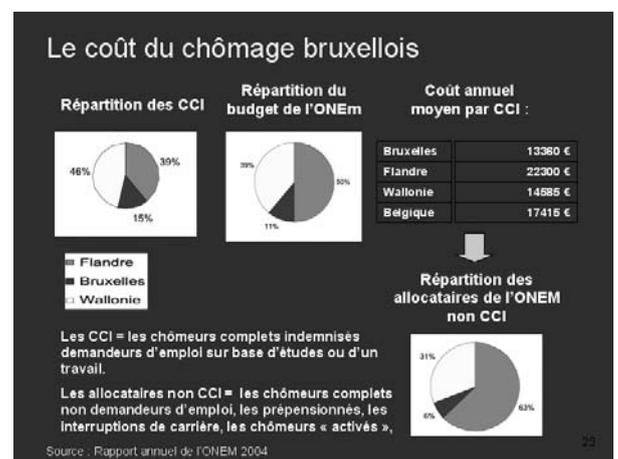
Au-delà de 6800 ACS, la Région ne reçoit plus d'argent même si elle met un chômeur à l'emploi qui ne sera plus à charge de la caisse nationale. Ce déficit représente environ 6000 emplois en RBC.

## 7) LE COÛT DU CHÔMAGE BRUXELLOIS

Bruxelles compte, en 2004, pas loin de 15% des chômeurs complets indemnisés du pays alors qu'elle représente seulement 10% de la population. La Flandre, qui représente 60% de la population, n'en compte que 39%. On pourrait dès lors s'attendre à ce que les chômeurs bruxellois coûtent environ 15% du budget de l'ONEM et la Flandre 40%. Or, le rapport annuel de l'ONEM indique que Bruxelles n'utilise que 11% du budget tandis que la Flandre en utilise 50%. Cela semble indiquer que les chômeurs bruxellois coûtent

moins cher que ceux de la Flandre (13 360 € par chômeur bruxellois par an pour 22 300 € pour un chômeur flamand).

Pour comprendre ce paradoxe, il faut savoir que les chômeurs complets indemnisés, qui sont, pratiquement, trois fois plus nombreux à Bruxelles qu'en Flandre, ne représentent qu'une seule catégorie des personnes bénéficiant d'une allocation de l'ONEM. Il existe d'autres catégories dont on parle très peu et qui ont été utilisées par la Flandre pour sortir leurs chômeurs des statistiques du chômage.



*Cette différence de coût entre les chômeurs bruxellois et flamands s'explique par l'existence de "chômeurs cachés", c'est-à-dire des allocataires de l'ONEM autres que les chômeurs complets indemnisés (CCI) qui ne sont par conséquent pas repris dans les chiffres du chômage.*

*Ce sont les chômeurs complets dispensés pour raison familiales, pour reprises d'études, les chômeurs âgés, les prépensionnés, les interruptions de carrière, les chômeurs dont les allocations sont activées (ALE, Activa, PTP, ...). On constate que ces mesures ont bénéficié principalement à la Flandre: 63% des allocataires autres que les CCI sont flamands, 6% sont Bruxellois et 31% sont Wallons. La Flandre cache donc davantage ses chômeurs que Bruxelles.*

Et l'on constate également que ces mesures, qui ont été prises pour la Flandre, n'ont jamais bénéficié aux Bruxellois.

# L'emploi des jeunes dans les "quartiers": analyse du chômage et perspectives d'emploi

Prenons le cas des prépensions. Elles ont été créées dans les années 70 pour résoudre le problème du chômage massif des dockers à Anvers. Il s'agit d'un secteur de l'industrie dans lequel l'emploi est très fluctuant. On a alors imaginé de mettre les personnes licenciées de plus de 50 ans en prépension plutôt qu'au chômage.

Ces mesures sont donc des mesures adaptées au secteur industriel et sont très profitables à la Flandre et à la Wallonie qui possèdent un secteur métallurgique et minier fort développé.

Bruxelles quant à elle ne bénéficie pas de ces mesures parce que l'emploi industriel y est rare. La plupart de ses chômeurs de plus de 50 ans ne répondent pas aux critères d'admissibilité à la prépension. Le même problème se pose pour les interruptions de carrière: elles concernent des personnes qui se retirent du chômage et reçoivent en compensation une petite indemnité.

Il s'agit majoritairement de femmes de couples aisés dont le mari gagne suffisamment bien sa vie pour subvenir seul à leurs besoins. A Bruxelles, les femmes sont majoritairement seules et avec enfants et ne peuvent renoncer à leur travail ou leur chômage. Bruxelles ne compte que 4.8% d'interruption de carrière, ce qui est très en-dessous de la moyenne de 10%.

Toutes les mesures fédérales ont donc été abondamment exploitées par la Flandre et dans une moindre mesure par la Wallonie mais ont toujours été sous-exploitées par les Bruxellois parce que, ne tenant pas compte des spécificités de la Région, elles sont difficilement applicables aux profils des travailleurs Bruxellois.

C'est le cas pour les mesures que je viens de citer comme les prépensions, les interruptions de carrière et les mesures d'activation des allocations. Et c'est le cas également pour les mesures d'activation du comportement des chômeurs, mieux connues sous le nom de "Plan Vandembroucke". Nous constatons que ces mesures n'ont pas été appliquées de la même manière pour la Flandre et Bruxelles. En effet, les Bruxellois contrôlés étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que

les flamands. Comment comprendre cette discrimination des chômeurs bruxellois? Parce que la loi stipule que les demandeurs d'emploi inscrits sur base d'études doivent être convoqués deux fois plus vite que les demandeurs d'emploi inscrits sur base d'une expérience professionnelle. Or en Flandre, où l'offre d'emploi est abondante, la plupart des jeunes s'inscrivent sur base d'une première expérience professionnelle.

A Bruxelles, où l'offre d'emploi est rare, c'est sur base d'études que l'on s'inscrit, études qui, pour la plupart des cas, n'ont pas été terminées. Donc les Bruxellois sont convoqués deux fois plus vite que les Flamands. D'autre part, nous avons lu dans la presse que la Flandre reprochait à Bruxelles d'être trop "laxiste" avec ses chômeurs convoqués.

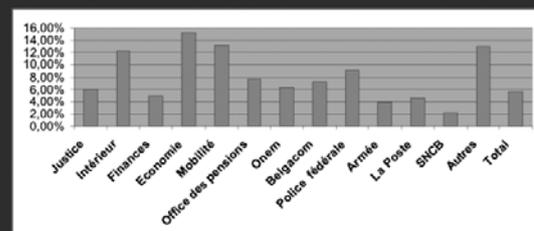
En effet, 50% des flamands contrôlés ont été exclus pour 25% de Bruxellois. Mais cela est tout à fait compréhensible puisque, comme nous l'avons vu, les convocations en Flandre étaient proportionnellement deux fois moins nombreuses qu'à Bruxelles. Ces 50% ont donc été prélevés sur une marge plus faible.

D'autre part, on peut estimer qu'un chômeur vivant dans une Région frappée par la pénurie de main-d'œuvre a plus de chance de n'avoir fait vraiment aucun effort qu'un chômeur vivant dans une Région où l'emploi est rare. Malgré tout, les "facilitateurs" bruxellois ont été sommés d'avoir le même "rendement" d'exclusion que la Flandre sans aucune considération pour la situation bruxelloise.

## 8) LA FONCTION PUBLIQUE

Bruxelles abrite un grand nombre d'institutions fédérales (Services Publics Fédéraux et Entreprises Publiques Autonomes) en son sein. Il est tout à fait normal que des Flamands et des Wallons viennent y travailler. A l'inverse, il serait également normal d'y trouver 10% de Bruxellois puisque ceux-ci représentent 10% de la population. Or on constate que, pour beaucoup de ces institutions fédérales, les Bruxellois sont largement sous-représentés.

### La sous-représentation des Bruxellois dans les SPF et EPA



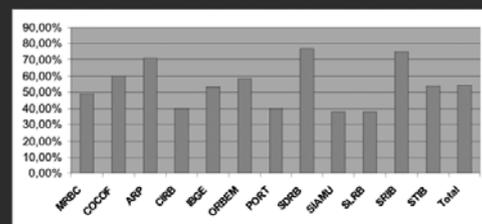
Les bruxellois = 5,6% de la fonction publique fédérale OR ils représentent 10% de la population  
Déficit d'emplois : 9330 dont 7083 de non diplômés de l'enseignement supérieur

Source : Questions écrites de Zoé Génot à la chambre, 2004

*Les Bruxellois représentent 5,6% des travailleurs de la Fonction publique fédérale (SPF et Entreprises Publiques Autonomes), ce qui est bien en-dessous des 10% que représente la population bruxelloise dans la population belge. En termes d'emploi, cela correspond à un déficit de 9330 emplois qui devraient revenir aux Bruxellois.*

Cette discrimination de Bruxellois a des causes historiques. Dans les années 70, les ministres avaient tendance à engager les habitants de leur Région dans leur ministère. Il y a donc eu une politique clientéliste en faveur des Régions wallonne et flamande et non pas en faveur de Bruxelles parce que les ministres fédéraux d'origine bruxelloise étaient très rares. De plus ils n'avaient qu'une tutelle sur Bruxelles qui n'était pas encore une Région. Il n'y avait pas de Ministère bruxellois et donc pas de personnel à engager.

### La sous représentation des bruxellois dans les ministères et OIP régionaux



54% de Bruxellois dans les ministères et OIP régionaux

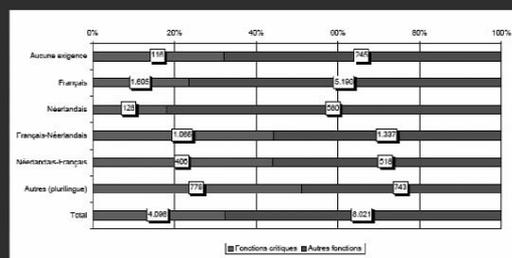
Source : Fonction publique en RBC, Observatoire de l'emploi, MRBC, 2004.

*Les Bruxellois sont également discriminés au sein même des institutions bruxelloises (Ministères et Organismes d'Intérêt Public) avec un taux de présence à peine supérieur à 50%.*

## 9) LE BILINGUISME

A mon sens, le bilinguisme est un facteur aggravant mais pas une cause première du chômage à Bruxelles. Le fait de connaître plusieurs langues est un atout, mais ce n'est pas l'absence de bilinguisme qui empêche les Bruxellois de trouver du travail.

### Part relative des fonctions critiques selon les exigences linguistiques



Source : Fonctions critiques, ORBEM, 2003

*40% des fonctions critiques à Bruxelles (c'est-à-dire des fonctions pour lesquelles on a du mal à satisfaire l'offre d'emploi) exigent la connaissance du français et du néerlandais. Mais 20% de ces fonctions critiques n'exigent la connaissance que d'une seule langue (français ou néerlandais). Cela signifie que nombre de Bruxellois ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils ne maîtrisent aucune des deux langues officielles. La connaissance d'une première langue reste donc une priorité.*

*D'autre part, il ne faut pas oublier que la surqualification à l'embauche est un phénomène courant à Bruxelles où le taux de travailleur hautement qualifié est nettement supérieur aux deux autres Régions. L'exigence de bilinguisme constitue certainement dans de nombreux cas une forme de discrimination à l'embauche "masquée".*

## 10) LE SECTEUR NON-MARCHAND

Autre spécificité de Bruxelles: c'est une ville tertiaire mais aussi une ville où le secteur non-marchand se développe énormément. Le non-marchand au sens large (les asbl mais aussi les ministères, les parastataux, les communes, les CPAS, les hôpitaux,...) représente environ 47% de l'emploi en RBC pour 20% en Belgique.

# L'emploi des jeunes dans les "quartiers": analyse du chômage et perspectives d'emploi

Le non-marchand est donc la source d'emploi principale à Bruxelles. On a tendance à penser qu'il ne crée aucune plus-value ce qui est faux: ce secteur génère autour de lui toute une série d'activités économiques. On a d'ailleurs récemment calculé que la plus-value apportée par le non-marchand est 2 à 3 fois plus élevée que le secteur du métal en Belgique.

*A qualification égale, le taux de chômage des étrangers non européens est systématiquement plus élevé que celui des Belges. Il est, par exemple, 4 fois plus élevé pour les diplômés du supérieur non européens que pour les belges. Leur investissement en formation est donc moins valorisé. Les discriminations existent bel et bien. Mais il ne s'agit pas pour autant de l'unique levier sur lequel travailler pour résoudre le chômage à Bruxelles.*

L'importance du secteur non-marchand à Bruxelles

	Non-marchand au sens large		Non-marchand au sens restreint	
	1998	2002	1998	2002
Croissance de 1998 à 2002 :	-	+9,4%	-	+13,0%
Vente en % de l'emploi salarié dans le non-marchand en Belgique :	20,4%	20,0%	14,8%	14,5%
Total en % de l'emploi salarié en Région bruxelloise (2) :	45,7%	47,3%	20,7%	22,1%
<b> Valeur ajoutée (3) :</b>				
Montant total (milliards d'euros) :	9 813 819	11 257 788	4 180 725	4 706 421
Pct % de la valeur ajoutée du non-marchand en Belgique :	21,0%	21,0%	16,0%	15,7%
Pct % de la valeur ajoutée en Région bruxelloise (4) :	25,2%	25,7%	16,7%	16,9%

Source : Centre d'Économie Sociale, sur base des statistiques de l'ONSS et de l'INSS-AFL 2006.  
 (1) À l'exclusion des mutualités, des fondations et des associations de fait. Ne sont pas non plus pris en compte ici les travailleurs indépendants ni les travailleurs bénévoles.  
 (2) Calcul officiel sur base du nombre de travailleurs salariés. (Source pour l'emploi salarié à Bruxelles : ICN, Comptes régionaux)  
 (3) L'estimation de la valeur ajoutée du non-marchand est basée sur la mesure salariale du personnel employé.  
 (4) La valeur ajoutée de la Région bruxelloise prise comme référence correspond à la notion de "valeur ajoutée brute sans prix de base" (Source: ICN, Comptes régionaux).

## 11) LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

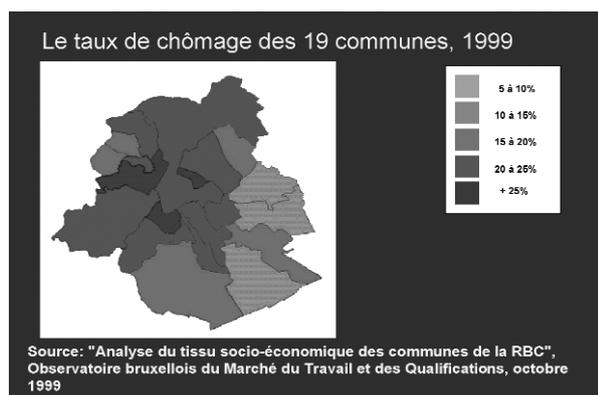
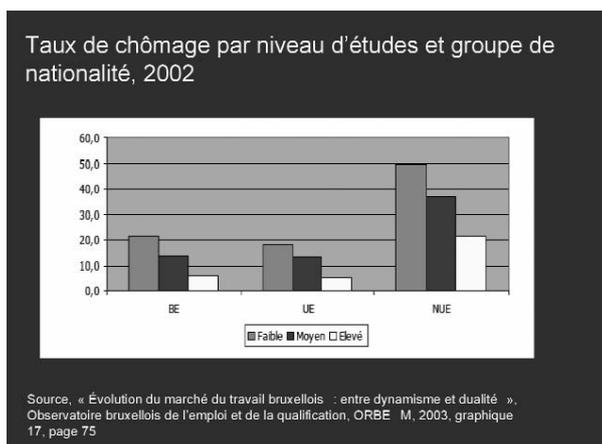
En ce qui concerne la question de la discrimination à l'embauche, je considère qu'elle n'est, pas plus que le bilinguisme, une cause première du chômage à Bruxelles. Les discriminations existent, des études le montrent. Mais toutes les autres discriminations dont je vous ai parlé comme la démographie ou la répartition des aides fédérales sont tellement fortes qu'il n'y a pas de sens à se focaliser sur les discriminations à l'embauche.

## 12) LE TRAVAIL AU NOIR

On commence à pouvoir le quantifier. La fraude à la sécurité sociale en Belgique représente 6.8% de pertes. 4 à 22% de la richesse produite en Belgique en terme de PNB est au "noir". Au niveau européen, on estime que cela représente un déficit de 10 à 28 millions d'emplois. L'Observatoire de l'Orbem estime que dans l'HORECA à Bruxelles, 40% du chiffre d'affaires est "en noir". Le travail au noir est de plus en plus difficile à contrôler à cause de la sous-traitance. Le plus gros chantier de l'histoire de la Région est en cours pour l'instant: c'est le chantier de la station d'épuration Nord de Bruxelles qui compte 86 sous-traitants. Il est impossible de vérifier si tous ces contrats sont en ordre.

## 13) DUALISATION DE LA RÉGION

Il convient de nuancer ces chiffres à la lumière du dualisme qui caractérise notre Région. On parle de 22% de chômage à Bruxelles mais il s'agit d'une moyenne. Par exemple, à Saint-Gilles le taux de chômage atteint presque 26%. Lorsque l'on considère la tranche des moins de 25 ans ce taux monte jusqu'à 37% (en 2004).



La dualisation se retrouve également au niveau communal. Par exemple, en 1991 à Saint-Gilles, le taux de chômage variait, entre le haut et le bas de la commune, de 20% à 50%, c'est-à-dire du simple au double. Et un taux de 40% de jeunes au chômage à Saint-Gilles signifie que dans certains quartiers, ce chiffre monte à 80%. Tous ces chiffres monstrueux doivent donc être remis en perspective avec la dualisation.

#### 14) UNE PROPOSITION: le droit à une première expérience professionnelle pour chaque jeune qui quitte l'école

Pour ma conclusion je vous ferai une proposition. J'espère vous avoir fait prendre conscience que le chômage à Bruxelles est le résultat de l'accumulation de multiples facteurs dont le plus important est, à mon sens, celui des problèmes démographiques auxquels s'ajoutent les limites institutionnelles de Bruxelles, l'ampleur de la navette, l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, les difficultés de l'école bruxelloise. Ces causes premières sont renforcées par une série de facteurs secondaires: les exigences linguistiques, les discriminations à l'embauche, le déficit de Bruxellois dans les ministères, le déficit dans les aides fédérales, le déséquilibre entre le non-marchand et le secteur productif, le travail en noir, etc.

En tant que parlementaire régional, j'ai travaillé sur toutes ces questions et j'ai été amené à faire une proposition, qui pour moi est la première mesure correctrice forte que l'on puisse plaider. Il y a de l'argent dans la caisse de l'ONEM, la question est de savoir comment l'affecter. Il faut une mesure fédérale qui soutienne Bruxelles: le droit pour chaque jeune à une première expérience professionnelle à la sortie des études. Pourquoi le droit? Chaque année à Bruxelles il y a environ 10.000 jeunes qui sortent des études. Sur ces 10.000 jeunes, la moitié trouve de l'emploi dans l'année, d'autres ne s'inscrivent même pas comme demandeur d'emploi parce que lorsque l'on est fils de médecin ou d'avocat en général on trouve toujours

du boulot immédiatement. Mais en pratique 4000 à 5000 jeunes n'ont pas trouvé d'emploi à la fin de leur période d'attente. Ils vont alors rejoindre le stock de chômeurs de longue durée. La solution que je prône c'est le droit pour ces jeunes à une première expérience professionnelle. Cela doit rester un droit et non pas une obligation. Cette première expérience pourrait se faire dans le secteur privé ou public avec un encadrement sérieux et une éventuelle formation. Il me semble qu'il est primordial pour ces jeunes de leur transmettre un message volontariste. Jusqu'à présent, le seul message qu'ils recevaient en sortant de l'école c'est d'attendre. Les missions locales organisent les programmes "Jeep" qui consistent à rencontrer les élèves de rhétorique pour leur expliquer qu'ils doivent s'inscrire au chômage lorsqu'ils sortent de l'école pour ensuite attendre 9 mois afin de recevoir des allocations de chômage. Voilà le message social que l'on donne aux jeunes: vous avez le droit de recevoir une allocation au bout de neuf mois. Moi je préférerais leur dire qu'ils ont droit à une première expérience professionnelle.

Mon rêve serait que ces jeunes, remobilisés par une première expérience professionnelle, deviendraient des gens dont on peut parler comme d'un potentiel démographique pour le pays. Ils travailleront, cotiseront à la sécurité sociale et aux pensions. Ce serait la première mesure depuis 40 ans qui tienne compte de la situation des jeunes à Bruxelles. Cette mesure était au programme du PS. Elle se retrouve atténuée dans la déclaration gouvernementale et dans le C2E, où l'on parle de fournir une première expérience professionnelle à un maximum de jeunes ce qui me paraît beaucoup plus faible que l'idée d'un droit au travail pour tous les jeunes.

La bonne nouvelle c'est que le cabinet Onkelinx et Vande Lanotte se sont emparés de cette mesure. Nous savons actuellement que c'est une mesure viable dans le secteur privé sous forme de formation individuelle et dans le public sous forme d'une véritable expérience professionnelle valorisante.

AL

# Bibliographie

- ☛ “Pour une délégation régionale à l’insertion socio-professionnelle”  
(Alain LEDUC, Eric BUYSENS, janvier 1990)
- ☛ Rapport 1 de la “Délégation régionale à l’insertion socio-professionnelle”  
(Alain LEDUC et al, délégué régional, octobre 1991)
- ☛ Rapport 2: “Les acteurs de l’insertion socio-professionnelle à Bruxelles”  
(Alain LEDUC et al, délégué régional, octobre 1992)
- ☛ Rapport 3: “Rapport final et perspectives – 50 propositions”  
(Alain LEDUC et al, délégué régional, décembre 1992)
- ☛ “L’alternance à la MLJ”,  
Jean-Philippe MARTIN, 1993
- ☛ “Moderniser sans exclure”,  
Bertrand SCHWARTZ, 1994, LEEB EMPLOI 26
- ☛ “5 années de politique régionale d’insertion socio-professionnelle à Bruxelles”  
(Alain LEDUC, délégué régional aux solidarités urbaines, février 1995)
- ☛ “Les taux de chômage et de sous-emploi en Région de Bruxelles-Capitale”,  
IRIS, Mourad DE VILLERS, 1998
- ☛ “Avis et recommandations en matière d’économie sociale”,  
Ministère de l’Emploi et du Travail, 1998
- ☛ “L’insertion socio-professionnelle en Région bruxelloise, une réponse aux défis de la ville”,  
Charles PICQUE, non daté env. 1997/8/9
- ☛ “Analyse du tissu socio-économique des communes de la Région de Bruxelles-Capitale”,  
Orbem, 1999
- ☛ “La politique de l’emploi”, 2002,  
LEE B EMPLOI 23

## POSITION DES SYNDICATS FACE AU “PACTE DE SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS”



***Le Pacte de solidarité entre les générations  
passe à côté  
de l'objectif prioritaire de l'emploi des jeunes,  
et remet en cause  
le « Contrat pour l'économie et l'emploi  
à Bruxelles » !***

### **Lettre ouverte au Gouvernement bruxellois**

Monsieur le Ministre-Président,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,

Malgré les modifications que le gouvernement fédéral vient d'y apporter, le « Pacte de solidarité entre les générations » reste, vous le savez, inacceptable pour les trois organisations syndicales. Nous continuons donc d'exiger des améliorations fondamentales de ce texte.

Mais nous voulons aussi, au nom des instances bruxelloises de la CSC, de la FGTB et de la CGSLB, interpeller les Autorités régionales concernant les incidences des dispositions fédérales **sur la politique régionale de l'emploi**.

Les mesures relatives au *vieillessement actif* prévoient de mobiliser les régions et les communautés pour assurer :

- la formation individuelle en entreprise ;
- l'intérim d'insertion ;
- la planification des carrières (bilan professionnel, validation des compétences, etc.) ;
- et la mise en place de *cellules d'emploi et de formation* pour la remise au travail des travailleurs victimes de licenciement collectif, y compris dans les PME, avec obligation pour ceux-ci de fournir des efforts suffisants, sous peine de perdre leurs droits sociaux.

Notre inquiétude est double. Comment les autorités régionales et communautaires bruxelloises envisagent-elles la mise en application de ces mesures et -surtout- **disposent-elles des moyens nécessaires ?**

Ce report de charges sur les Régions et les Communautés, opéré sans aucune forme de concertation préalable des interlocuteurs sociaux bruxellois, remet, de facto, fondamentalement en cause les dispositions du **Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles (C2E)**, dont nous sommes co-signataires...

En outre, le Pacte de solidarité entre les générations passe totalement **à côté de l'objectif prioritaire de l'emploi des jeunes**, enjeu stratégique pour Bruxelles, dont la population rajeunit, au contraire de celle des deux autres régions.

Le Pacte propose, en tout et pour tout, la création de 1.300 emplois Rosetta dans la fonction publique fédérale, avec le souci d'accorder, pour le tiers des emplois Rosetta affectés à des projets globaux de société, « *une attention particulière pour Bruxelles, où le taux de chômage est le plus élevé* ». Quelle attention louable !

Les nouvelles réductions de cotisations sociales pour l'emploi des jeunes, concédées aux employeurs sans aucune garantie d'emploi, constituent, elles, une nouvelle ponction dans la sécurité sociale qui, sans engagement ferme des employeurs bruxellois, ni mesure d'accompagnement et de formation, n'aura pas davantage d'effets à Bruxelles. Car, si les employeurs sont souvent les premiers à y regretter les difficultés de recrutement, ils rechignent, le plus souvent, à *réaliser* leurs engagements en matière de formation et à investir dans la formation des Jeunes.

De plus, sur cette question cruciale de l'emploi des jeunes, les discussions engagées avec les employeurs et le gouvernement bruxellois, dans le C2E, sont au point mort.

Pour sortir de l'impasse, au nom du front commun syndical, nous déposons sur la table de la concertation bruxelloise le plan ci-joint pour l'emploi des jeunes bruxellois. Ce plan, ambitieux pour Bruxelles, repose sur 4 mesures très concrètes : un investissement massif dans la formation professionnelle des jeunes, la création, d'ici à 2008, de 4.500 « premiers emplois jeunes », une alliance *emploi, logement et environnement* (dans le cadre du plan KYOTO) et un plan d'action coordonné avec la Flandre, visant l'accès des Bruxellois aux emplois créés à la périphérie de Bruxelles.

Nous demandons au Ministre-Président la convocation en extrême urgence du Comité bruxellois de concertation économique et sociale, réunissant le gouvernement, les patrons et les syndicats, pour examiner le plan du front commun syndical pour l'emploi des jeunes Bruxellois.

**Le front commun syndical lance en outre un appel aux forces progressistes bruxelloises et aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle pour constituer, ensemble, une plate-forme politique en faveur de l'emploi des jeunes Bruxellois, qui aura pour unique objet l'adoption et l'exécution de mesures à la hauteur de ce défi majeur.**

Bruxelles, le 2 décembre 2005

Myriam Gérard  
Secrétaire régionale  
CSC Bruxelles.

Philippe VANDENABEELE,  
Secrétaire régional  
CGSLB Bruxelles.

Philippe VAN MUYLDER,  
Secrétaire général  
FGTB Bruxelles.

# POSITION DES SYNDICATS POUR “UN PLAN POUR L’EMPLOI DES JEUNES BRUXELLOIS”



## Un plan pour l’emploi des jeunes Bruxellois

---

### Les jeunes Bruxellois : les *laissés pour compte* de la solidarité fédérale...

A Bruxelles, plus d’un jeune sur trois est au chômage.  
En outre, alors que, depuis une dizaine d’années (depuis 1996), le nombre de jeunes au chômage a *diminué* en Belgique (- 10%), il a continué de *progresser* à Bruxelles (+ 13%).

#### 1. Le chômage massif des jeunes Bruxellois

Les principales causes expliquant le chômage massif à Bruxelles sont :

- le boom démographique bruxellois et le rajeunissement de la population ;
- la mise en échec de l’école face aux défis de la désindustrialisation de l’économie ;
- la large ouverture du marché de l’emploi aux travailleurs des *autres* régions et les phénomènes de discrimination qui frappent les Bruxellois d’origine étrangère ;
- la transformation du travail ouvrier, avec un développement du travail au noir, des sous-traitances, du travail intérimaire, ... ;
- les difficultés d’accès des Bruxellois à l’emploi public ;
- le sous-financement de l’emploi non marchand, notamment via un blocage des droits de tirage sur le budget, fédéral, des programmes régionaux d’emploi.

**Au-delà de ces différents constats, force est de constater que les mesures prises, jusqu’à ce jour, dans le cadre de l’assurance-chômage ne sont pas du tout adaptées à cette situation dramatique du chômage bruxellois.**

En effet, elles ont été essentiellement conçues pour rencontrer les problèmes des deux autres régions, via notamment :

- les mesures de *prépension*, qui ont certes permis de faire face aux restructurations industrielles, y compris à Bruxelles, mais qui ont bénéficié essentiellement aux travailleurs flamands (4% du budget fédéral des prépensions sont octroyés aux Bruxellois, 67% aux Flamands et 29% aux Wallons) ;
- les *interruptions de carrières*, auxquelles les ménages bruxellois font moins appel, faute de revenus suffisants (5% du budget aux Bruxellois, 70% aux Flamands et 25% aux Wallons) ;
- le *chômage temporaire*, qui concerne l’emploi ouvrier, surtout occupé à Bruxelles par des navetteurs (5% du budget aux Bruxellois, 69% aux Flamands et 36% aux Wallons).

(source : Rapport annuel 2004 de l'ONEm-Rva)

En millions d'€	FLANDRE	WALLONIE	BRUXELLES	BELGIQUE
<u>chômage complet</u>	<u>2463,47</u>	<u>2361,13</u>	<u>782,52</u>	<u>5607,12</u>
<u>mesures de soutien</u>	<u>1490,79</u>	<u>707,22</u>	<u>110,55</u>	<u>2308,56</u>
Prépensions	828,76	353,65	50,95	1233,36
interruptions de carrière	344,93	122,87	24,01	491,81
chômage temporaire	240,37	145,67	18,9	404,94
Activations	73	84,08	16,66	173,74
gardiennes d'enfants	3,73	0,95	0,03	4,71
<b>Total</b>	<b>3954,26</b>	<b>3068,35</b>	<b>893,07</b>	<b>7915,68</b>
<u>chômage complet</u>	<u>44%</u>	<u>42%</u>	<u>14%</u>	<u>100%</u>
<u>mesures de soutien</u>	<u>65%</u>	<u>31%</u>	<u>5%</u>	<u>100%</u>
Prépensions	67%	29%	4%	100%
interruptions de carrière	70%	25%	5%	100%
chômage temporaire	59%	36%	5%	100%
Activations	42%	48%	10%	100%
gardiennes d'enfants	79%	20%	1%	100%
<b>Total</b>	<b>50%</b>	<b>39%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>

En réalité, les mesures de soutien, qui mobilisent *près d'un tiers du budget du chômage* (2.309 sur 7.916 Millions), concernent peu les Jeunes, encore moins les jeunes Bruxellois -ce qui ne leur retire d'ailleurs aucune légitimité.

Ce qu'on constate, en revanche, c'est que ces diverses mesures sont plus particulièrement adaptées à la situation des marchés de l'emploi *flamand* et *wallon*. En effet, si les Bruxellois perçoivent 11% du budget total de l'assurance chômage (893 sur 7.916 Millions), ils ne bénéficient que de 5% des diverses mesures de soutien (111 sur 2.309 Millions).

De fait, sur les 893 Millions de la part du budget global de l'assurance chômage octroyée aux Bruxellois, seuls 12% (110 Millions) de cette somme sont affectés au financement des mesures de soutien, contre 38% en Flandre et 23% en Wallonie...

#### **Bref, les mesures de soutien élaborées au cours des années de crise bénéficient peu aux Bruxellois.**

Seules les *nouvelles* mesures d'activation des allocations de chômage<sup>1</sup> touchent davantage les Jeunes mais, avec une dépense de 174 Millions, elles ne représentent que 2% du budget global de l'assurance-chômage. Si elles ont un meilleur impact à Bruxelles (10% du budget des activations sont octroyés à des Bruxellois), celui-ci reste en deçà des quasi 13% que représentent les Bruxellois dans le chômage national des jeunes.

<sup>1</sup> Contrats de transition professionnelle, Plans ACTIVA, Emplois services, Contrats SINE dans l'économie sociale et compléments reprises du travail.

**Pour éviter que les jeunes décrochent littéralement de la solidarité, à Bruxelles mais aussi en Wallonie et dans certaines grandes villes flamandes qui connaissent les mêmes problèmes, il est donc impératif de prendre, au sein de l'assurance-chômage, des mesures de soutien spécifiques de grande ampleur.**

La dédicace faite aux jeunes Bruxellois, dans le Pacte de solidarité, de quelque 300 nouveaux emplois Rosetta dans la fonction publique relève, à ce titre, de...l'anecdote, ni plus ni moins.

Or, les jeunes d'aujourd'hui constituent le capital humain de l'économie de demain, dans lequel notre société doit croire et investir. Les laisser « sur le carreau » constituerait un véritable gâchis social et économique. Le pacte de solidarité entre les générations semble tourner le dos à cette évidence...

## **II. Les leures du pacte de solidarité entre les générations.**

Si la résorption du chômage des travailleurs de 50 ans et plus constitue un objectif légitime, la volonté de prolonger les carrières pour assurer le financement des pensions et faire face à l'allongement de notre espérance de vie relève d'une certaine forme de duperie : seule la relance de la croissance et de l'emploi assurera le financement des pensions.

Il est clair que nombreuses sont les entreprises qui doivent faire face à des trous béants dans leur pyramide d'âge. Des années durant, elles ont rechigné à recruter et à former des jeunes et à préparer, ainsi, la relève des aînés. L'allongement des carrières leur apparaît comme une solution immédiate pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée. C'est poursuivre en ce sens qui serait suicidaire.

Mais le pacte de solidarité comprend d'autres leures, tout aussi préoccupants.

Le gouvernement fédéral nous dit avoir pris d'importantes mesures en faveur des jeunes. Les « mesurètes » en matière de formation des jeunes en alternance et d'installation comme indépendant constituent au mieux une 'mise en bouche'. Si elles sont « toujours bonnes à prendre », elles ne vont pas avoir une grande incidence sur le chômage des jeunes, même après les correctifs apportés, le 18 novembre 2005, par le gouvernement.

Les nouvelles réductions de cotisations sociales pour l'emploi des jeunes, concédées aux patrons sans aucune garantie d'emploi, constituent, elles, une nouvelle ponction dans la sécurité sociale, qui sans autre mesure d'accompagnement et de formation n'auront pas plus d'effet à Bruxelles. Car, si les employeurs sont souvent les premiers à regretter les difficultés de recrutement à Bruxelles, ils rechignent, le plus souvent, à réaliser leurs engagements en matière de formation et à investir dans la formation des Jeunes.

Voici, brièvement esquissées, les nouvelles dispositions que *Régions et Communautés* sont invitées à prendre :

- privilégier l'intérim pour l'insertion des chômeurs dans les entreprises ;
- soumettre les travailleurs âgés de plus de 40 ans à des bilans de carrière ;
- valider les compétences acquises au cours de la carrière, et octroyer des certificats professionnels ;

- mettre en place des cellules d'emploi et de formation pour la remise au travail des travailleurs licenciés, y compris dans les PME, avec obligation de fournir des efforts suffisants, sous peine de perdre ses droits sociaux.

Relevons enfin l'accent mis sur l'obligation, pour les travailleurs, de se former tout au long de leur vie professionnelle. Dans ce cadre, les employeurs sont une fois de plus « mis en demeure » (?) par le Gouvernement de faire les efforts de formation qu'ils rechignent à réaliser, malgré d'importantes réductions des cotisations sociales... Patrons et syndicats devront fixer, avec les Régions, un agenda de formation pour 2010.

**D'emblée, nous pointons trois motifs d'inquiétude :**

1. le poids qui pèsera sur les épaules des travailleurs qui, après avoir 'galéré' de plus en plus longtemps avant de trouver un emploi, devront, s'ils veulent rester au travail, suivre des formations, se reconvertir, réaliser des tests, des épreuves d'orientation et ce, tout au long de leur carrière, sans répit ;
2. l'émergence d'un Etat qui deviendra une sorte de « tuteur des travailleurs », qui leur donnera de bons conseils, les motivera, mais aussi qui sanctionnera les récalcitrants et les rebelles ;
3. les sommes colossales que les Régions devront déboursier pour effectuer toutes ces prestations (conseil, orientation, reclassement des travailleurs, ...), sommes venant s'ajouter aux montants déjà dépensés pour l'accompagnement des chômeurs, sans réelle garantie d'efficacité...

Au bout du compte, ne s'agira-t-il pas d'un véritable gaspillage ? Une partie substantielle de ces moyens ne serait-elle pas utilisée bien plus utilement pour financer de vrais emplois, notamment dans les services à la collectivité (social, éducation, culture, environnement, ...) ?

Consciente des problèmes que la Région bruxelloise va rencontrer pour financer toutes ces nouvelles mesures nous serons particulièrement attentifs à ce qu'en aucune manière les travailleurs bruxellois soient moins bien traités que leurs homologues flamands et wallons, notamment en cas de licenciement.

### **III. Un plan ambitieux pour l'emploi des jeunes bruxellois**

La CSC, la FGTB et la CGSLB de Bruxelles ont adhéré pleinement et loyalement au projet du gouvernement bruxellois de conclure, avec les forces vives de Bruxelles, un Contrat pour l'économie et l'emploi.

Aujourd'hui, les grands chantiers annoncés commencent à s'enliser dans d'interminables palabres.

Sur le plan *économique*, les employeurs engrangent, par ci, par là, certaines avancées : simplification des procédures, renforcement des services administratifs, aide à la recherche et au développement, réduction de diverses taxes, ...

Sur le plan de *l'emploi*, le gouvernement semble plutôt faire marche arrière par rapport au Pacte social et aux nécessaires ciblage et contractualisation des aides économiques.

Concernant l'emploi des Jeunes, qui fait l'objet de nombreuses déclarations d'intention, c'est le point mort. Le gouvernement a, tout au plus, décidé de mener deux expériences pilotes :

- engagement de 100 jeunes dans les organismes d'intérêt public (dans le cadre de la convention premier emploi) ;
- création de bureaux sociaux d'intérim.

#### **4 chantiers prioritaires**

Soucieuses, malgré tout, que ce Contrat réussisse, à tout le moins, à inverser la tendance actuelle du chômage, la FGTB, la CSC et la CGSLB de Bruxelles déposent sur la table de négociation **4 chantiers d'envergure** qui doivent concentrer tous les moyens du C2E :

Les deux premières propositions visent directement les jeunes Bruxellois :

##### **1. un investissement massif dans la formation professionnelle des jeunes**

Pendant bruxellois du PST 2 wallon (plan stratégique transversal), ce plan doit être élaboré de prime abord en concertation étroite avec les Wallons au sein de la Communauté française, afin d'assurer le rééquipement des écoles techniques et professionnelles, de créer avec les secteurs professionnels de nouveaux centres de référence professionnelle et de doter *Bruxelles-Formation* et ses partenaires de nouveaux moyens de formation.

Des mesures comparables devront également négociées avec la Communauté flamande actuellement peu présente dans l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles. C'est à cette fin que nous soutenons l'organisation prochaine d'une *conférence régionale consacrée aux complémentarités et interface entre l'emploi, la formation et l'enseignement*.

A noter encore : à Bruxelles, c'est tant l'*offre* que la *demande* de formation qui est à doper au bénéfice des emplois du secteur non-marchand comme du secteur marchand... L'orientation des jeunes vers les métiers techniques doit reposer sur des choix positifs, et non comme souvent par dépit. Les métiers ouvriers, qui sont producteurs de la richesse de notre ville doivent être revalorisés.

##### **2. la création, d'ici 2008, de 4500 « premiers emplois jeunes », offrant aux jeunes sortant de l'école sans qualification ni projet professionnel une véritable alternative à l'inactivité**

Pour ce faire, il est proposé au gouvernement régional de mobiliser des dispositifs existants :

- 1.500 emplois de transition professionnelle (d'un à deux ans) dans les (très nombreux) projets d'économie sociale, via un **élargissement du programme de transition professionnelle aux jeunes en période d'attente** (il serait en effet paradoxal de ne pas mobiliser les moyens disponibles du C2E pour les nombreux projets d'emplois aujourd'hui sur la table en réponse à l'appel à projets lancé par le gouvernement, et qui n'attendent qu'un financement pour démarrer) ;

- 1.500 stages de formation individuelle en entreprise dans le secteur privé, suivis d'une expérience de travail rémunéré (6 mois + 6mois) ;
- 1.500 emplois d'utilité collective, d'une année, dans le secteur public et le secteur non marchand, via le programme ACS.

En outre, il y a lieu de développer en lieu et place du tutorat des formules de « jobs coaching » en collaboration avec les secteurs professionnels en vue de permettre un accompagnement personnalisé et adapté aux jeunes en décrochage social.

La mise au travail des jeunes doit constituer non seulement pour eux une occasion très concrète de prendre pied de manière positive dans la vie active mais pour l'ensemble des Bruxellois une façon de valoriser cette richesse de travail que constituent les jeunes des quartiers (de « nos banlieues »).

NB : les nouvelles propositions du gouvernement fédéral pour l'emploi des jeunes (emplois Rosetta, activation des allocations d'attente, ...) constituent une avancée dans le bon sens mais qui restent insuffisantes.

Les deux autres propositions consistent à dégager pour les jeunes, et les moins jeunes, des perspectives d'emploi plus pérennes, via :

### 3. une alliance *emploi, logement et environnement* (plan KYOTO)

A Bruxelles, pour faire face à la crise de l'*emploi*, qui se double depuis quelques années d'une crise du *logement* [et désormais d'une crise de l'*énergie*], il est indispensable d'investir massivement dans la construction et la rénovation durable de logements. Mais ce n'est pas seulement le logement qui est visé par les problèmes d'efficacité énergétique : beaucoup de bâtiments publics sont chauffés un peu...en dépit du bon sens : il n'est pas rare qu'on y ouvre les fenêtres, en hiver, pour diminuer la température... Les entreprises non plus ne sont pas en reste : c'est donc bien *tout le bâti* qu'il faut rénover.

Pour mener ce projet à bien, différents instruments de la politique régionale doivent être mobilisés. Il sera indispensable :

- d'accroître les incitants à la rénovation et à l'éco-construction ;
- d'assurer des modes de financement alternatifs pour les bâtiments publics ;
- de soutenir l'innovation technologique ;
- de renforcer la formation professionnelle dans les secteurs concernés.

NB1 : Sur le plan fédéral, une première avancée serait acquise avec la création d'un fonds d'économie d'énergie. Le Gouvernement fédéral vient en effet de décider, le 14 octobre dernier, la création d'un fonds destiné d'une part à élaborer « des mesures structurelles en vue d'encourager les économies d'énergie dans les logements pour le groupe-cible des personnes les plus démunies » et d'autre part d'accorder « des emprunts bon marché afin d'appuyer de pareils investissements ». Ce fonds prendra la forme d'une société anonyme de droit public (filiale de la Société Fédérale d'Investissement), dotée d'un capital de départ de 2,5 millions d'euros. Le financement de ce fonds se fera par l'émission d'obligations avec garantie de l'Etat et avec avantage fiscal, à

concurrence d'un montant de 100 millions d'euros.

NB2 : Ce type de plan de relance transversal serait également envisageable dans d'autres secteurs, désormais prioritaires au sens du C2E, comme les *soins de santé* ou le *commerce* et l'*HORECA*.

&

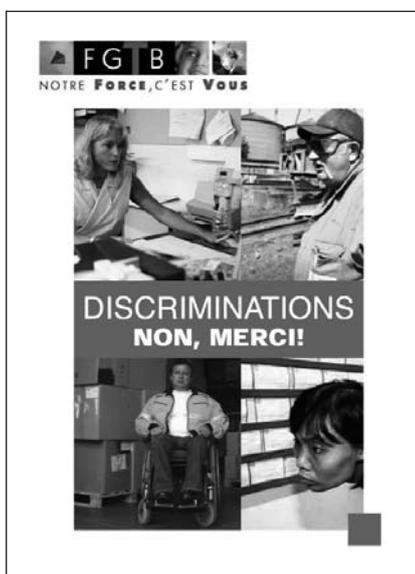
4. **un plan d'action coordonné avec la Flandre visant l'accès des Bruxellois aux emplois créés à la périphérie de Bruxelles**

### ***Mobiliser les interlocuteurs sociaux***

Pratiquement, la CGSLB, la CSC et la FGTB de Bruxelles invitent les signataires du C2E à débattre de ces propositions concrètes, de convenir le cas échéant d'autres chantiers de même envergure, en ayant le souci de se limiter à 4 ou 5 chantiers et de désigner par plan deux « pilotes » (un sur le banc patronal et un sur le banc syndical).

Elles invitent le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des autres mesures envisagées dans le cadre du C2E, en s'assurant de l'avis des interlocuteurs sociaux, dans le respect strict des procédures usuelles.

## PUBLICATIONS DE LA FGTB AYANT UN RAPPORT AVEC L'EMPLOI



*Octobre 2005*



*Mars 2006*



*Février 2006*



*Séminaire organisé  
par CFS  
sur la démographie  
et l'emploi  
en Région bruxelloise  
le 29 septembre 2005*





## LES CAHIERS DU FIL ROUGE

### COLLECTION

- N°1 “Fil rouge. En quête de sens...”
- n°2 “L’emploi des jeunes à Bruxelles”

### A PARAÎTRE

- n°3 “Cohésion sociale en questions”
- n°4 “Cohésion sociale à Bruxelles : textes légaux”
- n°5 “Cohésion sociale : actes du colloque du 8 mars 2006”
- n°6 “Enjeux des TIC”
- n°7 “Histoire de l’immigration à Bruxelles”

Avec le soutien de la  
Communauté française  
– Service de l’Éducation permanente  
et de l’ORBEM – Service ACS

